

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Boite_016 | Préparation des Anormaux](#)[CollectionBoite_016-2-chem | R. \[révolution?\]](#) [ItemDiscours de Robespierre \(15 août 92\)](#)

Discours de Robespierre (15 août 92)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb016_f0128

SourceBoite_016-2-chem | R. [révolution?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

14 parl.

XVII

Discours de Robespierre

18 Août 99.

à propos du Tribunal qui doit juger
suivant.

"Le Robespierre fait sortir de la discussion que ce
qu'il a envoyé à la Convention

"Si la tranquillité publique et surtout la liberté
hanta la punition du coupable, il devez en laisser la
promptitude de, il devez en assurer les moyens. Depuis le
10, la justice vengée du peuple n'a pu encore être établie.

- le décret (du 14) ne parle que des crimes du 10 août

"ont trop restreint la vengeance du peuple : car ces
crimes reviennent bien au décret. Les + coupables de
ce moment n'ont x mais de ce jour du 10 : ainsi
La Fayette "qui n'est pas si bon, mais qui nous
y est."

- "Il faut de n' pas juger ces crimes, mais les circonstances ; car
si vous redonnez la justice ancienne, il rétablira
en justice républicaine."



"Le peuple " nous montre doit en. Il veut la punition
du coupable, il le veut. Il ne doit en laisser de
pour son honneur à son ven un instant.

Il n'est point de ni d'empêcher des subtilités politiques
en qui ne nous x confondent, d'élire le droit de
de juridiction... il demeure que le coupable meurt

supplémentaire commencent par chaque section,
l'ouvrage, et le dernier volume. (179-80)

Sur map. de Chabot, l'auteur décrit le type de la
population jusqu'au couplet. une espèce de l'ordre
chabot et modeste (80-81)